

32. Agence française de développement (AFD) — France

TOTAL

45.2%

SECTION A

COMMITMENT TO AID TRANSPARENCY:

6.58/10

SECTION B

PUBLICATION ORGANISATION LEVEL:

12.92/25

SECTION C

PUBLICATION ACTIVITY LEVEL:

25.65/65

Présentation

L'AFD-France est un organisme public et une banque de développement. Elle gère la majeure partie de l'aide bilatérale française et son action est placée sous la cotutelle du MAEDI et du MINEFI.

Réalisations et progrès

- L'AFD a réalisé d'importants progrès depuis 2013 et enregistre une des meilleures améliorations, augmentant ainsi son score de 28,9 %.
- L'AFD desormais placée dans la catégorie "Assez bien" se trouve en tête du classement des agences françaises dans l'Indice 2016.
- L' AFD a considérablement amélioré l'accès à ses données. Son nouveau portail d'Open data fournit des données détaillées sur une partie des projets de développement menés par l'AFD dans un format ouvert et réutilisable.

Limites et points à améliorer

- Les informations sur les évaluations et les appels d'offre pour les projets de developpement sont publiés, mais pas sur le registre de l'IITA.
- Les budgets prévisionnels, les documents relatifs aux budgets et les contrats ne sont pas du tout publiées, tandis que d'autres éléments comme les stratégies pays, les résultats, l'analyse des impacts sociaux et environnementaux et les conditions ne sont pas systématiquement publiés.

Recommendations

- La fréquence de publication de l'AFD est passée de trimestrielle lors de l'évaluationde mi-parcours sur la transparence en 2015, à moins d'une fois par trimestre pour l'Indice 2016.
- L'AFD devrait alimenter le registre de l'IITA plus régulièrement, au moins de facon trimestrielle, voire mensuelle.
- Un fichier complet relatif à l'organisation devrait être publié sur le registre de l'IITA, accompagné de budgets prévisionnels sur trois ans.
- L'AFD devrait améliorer la qualité de ses publications a l'IITA afin de fournir des donnees completes, en particulier en ce qui concerne les evaluations, les resultats et les analyses d'impacts sociaux et environnementaux.

L'engagement de Busan sur la transparence de l'aide a-t-il été respecté?

□ oui □ partiellement ☒ non

Engagements nationaux ou régionaux en faveur de la transparence de l'aide ?

- Garantie de transparence de l'UE 2011
- Engagement du G7 2013
- Loi d'orientation et de programmation (LOP) et Plan d'action national OGP 2014
- Charte internationale sur les données ouvertes 2015

Description du donneur

2016 Score relatif à l'indice: **ASSEZ BIEN** 45.2%

2014 Score relatif à l'indice: **MEDIOCRE** 24.7%

2013 Score relatif à l'indice: **TRÈS MEDIOCRE** 16.3%

Première publication sur le registre de l'IITA:

JANVIER 2014

Fréquence de publication	Moins d'une fois par trimestre
Indicateurs publiés sur le registre de l'IITA	20/36
Budgets basés sur les activités	Non publiés
Budget global	Non publiés
Budgets désagrégés	Non publiés

Ce tableau résume la performance de chaque organisation selon l'engagement pris à Busan d'appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement.

- La fréquence de publication est mesurée par le Dashboard de l'IITA.
- Le détail des informations publiées est mesuré par l'ensemble des indicateurs utilisé dans l'Indice, pour les données publiées aux normes de l'IITA, à la fois au niveau de chaque organisation mais également au niveau des projets de développement menés sur le terrain.
- Les données prévisionnelles de chaque organisation et de ses projets de développement sont mesurées par les indicateurs 9, 10 et 33.